



12 juillet 2022

Mise en œuvre du partenariat entre la DIAN, le Centre des monuments nationaux et l'OFII

Organisation de visites collectives et d'ateliers

Le 12 juillet 2022, la direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN), le centre des monuments nationaux (CMN) et l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) ont signé une convention tripartite pour développer l'accès des étrangers primo-arrivants aux monuments nationaux, favoriser leur appropriation de la langue française, du patrimoine historique et monumental de la France.

Le CMN <https://www.monuments-nationaux.fr/> est un établissement public administratif, sous la tutelle du ministère de la culture, dont la mission consiste en la restauration, l'entretien et l'animation d'une centaine de monuments et sites historiques répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain, dont la Cité internationale de la langue française qui ouvrira ses portes au château de Villers-Cotterêts fin 2022 / début 2023.

Dans le cadre de ce partenariat, les organismes de formation linguistique et civique titulaires du marché OFII peuvent organiser pour leurs apprenants, dans le monument de leur choix du réseau du CMN :

- **Des visites de groupe en autonomie (sans guide) ;**
- **Des visites de groupe accompagnées ;**
- **Des ateliers.**

Le nombre de visites ou d'ateliers n'est pas limité par lot ou par organisme de formation.

Le nombre de visiteurs dans un groupe est strictement limité à 15 personnes, interprètes inclus.

Le coût d'entrée de la visite ou de l'atelier pour le groupe est pris en charge par la DIAN. Les éventuels frais de déplacement et frais annexes restent à la charge de l'organisme de formation.

Modalités de réservation

La réservation d'un créneau par l'organisme de formation est nécessaire pour les visites de groupes des Monuments et les ateliers.

Procédure à suivre :

1. Contacter le service de réservation du monument par mail ou par téléphone, les coordonnées sont à retrouver sur les sites internet de chaque monument ;
2. Convenir d'une date et d'un créneau horaire pour la visite ou l'atelier avec le monument qui vous fera parvenir un bon de réservation ;
3. Se présenter le jour de la visite à la caisse du monument avec le bon de réservation et les deux formulaires « bon d'échange – billet visite groupe » dûment remplis (nom du monument, date de la visite, type de prestation, nombre de personnes, tarif applicable), tamponnés et signés par le représentant de l'organisme de formation titulaire du marché OFII ;

4. Récupérer le bon d'échange portant la mention « Exemplaire à conserver par le partenaire », contresigné par le caissier ou le régisseur du monument qui aura indiqué le nombre et le numéro des coupons visiteurs délivrés ;
5. A l'issue de la visite ou de l'atelier, communiquer la copie de l'exemplaire partenaire à la direction territoriale chef-lieu de l'OFII. Cette transmission doit impérativement se faire dans la semaine qui suit la visite afin d'assurer un suivi en temps réel des visites et permettre à la DIAN de vérifier le service fait.

Liste des monuments ouverts à la visite

Auvergne-Rhône-Alpes

Château d'Aulteribe
 Monastère royal de Brou à Bourg-en-Bresse
 Château de Chareil-Cintrat
 Château de Voltaire à Ferney
 Ensemble cathédral du Puy-en-Velay
 Château de Villeneuve-Lembron

Bourgogne-Franche-Comté

Chapelle aux Moines de Berzé-la-Ville
 Cathédrale de Besançon et son horloge astronomique
 Château de Bussy-Rabutin
 Abbaye de Cluny

Bretagne

Grand cairn de Barnenez
 Site des mégalithes de Locmariaquer
 Maison d'Ernest Renan à Tréguier

Centre-Val de Loire

Château d'Azay-le-Rideau
 Château de Bouges
 Crypte et tour de la cathédrale de Bourges
 Palais Jacques Cœur à Bourges
 Tour de la cathédrale de Chartres
 Château de Châteaudun
 Château de Fougères-sur-Bièvre
 Maison de George Sand à Nohant
 Château de Talcy
 Cloître de la Psalette à Tours

Grand Est

Château de La Motte Tilly
 Palais du Tau à Reims
 Tours de la cathédrale de Reims

Hauts-de-France

Tours et trésor de la cathédrale d'Amiens
 Château de Coucy
 Villa Cavrois à Croix
 Château de Pierrefonds
 Château de Villers-Cotterêts (ouverture en 2022)
 Colonne de la Grande Armée à Wimille

Ile-de-France

Château de Champs-sur-Marne
 Château de Maisons
 Villa Savoye à Poissy
 Domaine national de Rambouillet
 Basilique cathédrale de Saint-Denis
 Maison des Jardies à Sèvres
 Château de Vincennes

Normandie

Abbaye du Bec-Hellouin
 Château de Carrouges
 Abbaye du Mont-Saint-Michel

Nouvelle Aquitaine

Tour Pey-Berland à Bordeaux
 Château de Cadillac
 Abbaye de Charroux
 Tours de la Lanterne, Saint-Nicolas et de la Chaîne à La Rochelle
 Abbaye de La Sauve-Majeure
 Sites préhistoriques des Eyzies-de-Tayac
 Site archéologique de Montcaret
 Château d'Oiron
 Grotte de Pair-non-Pair
 Château de Puyguilhem
 Site gallo-romain de Sanxay

Occitanie

Tours et remparts d'Aigues-Mortes
 Château d'Assier
 Abbaye de Beaulieu-en-Rouergue
 Château et remparts de la cité de Carcassonne
 Château de Castelnaud-Bretenoux
 Site archéologique et musée d'Enserune
 Château de Gramont
 Château de Montal
 Sites et musée archéologiques de Montmaurin
 Forteresse de Salses
 Fort Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon

Paris

Arc de Triomphe
 Chapelle expiatoire
 Conciergerie
 Hôtel de la Marine
 Panthéon
 Sainte-Chapelle

Pays de la Loire

Château d'Angers
 Maison de Georges Clemenceau à Saint-Vincent-sur-Jard

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cloître de la cathédrale de Fréjus
 Site archéologique de Glanum
 Château d'If
 Villa Kérylos
 Trophée d'Auguste à La Turbie
 Place forte de Mont-Dauphin
 Abbaye de Montmajour
 Hôtel de Sade à Saint-Rémy-de-Provence
 Monastère de Saorge
 Abbaye du Thoronet

Pour toute question, contactez votre direction territoriale OFII.

